

Compte rendu de la commission ministérielle Maternelle du 6 décembre 2007 - Projet d'école

Cette réunion du groupe de travail avait pour objet de réfléchir au projet d'école. Mis en place en 1990, suite à la loi d'orientation de 1989, le projet d'école en est une des concrétisations.

Les circulaires de rentrée font régulièrement quelques indications sur le projet d'école.

Quelles recommandations faut-il faire pour le projet d'école par rapport à l'école maternelle ?

Les éléments soumis à la discussion :

Une des premières questions posée par le ministère est de savoir s'il faut écrire un seul projet d'école pour un groupe scolaire « type », c'est à dire une école maternelle et une école élémentaire.

Il y a unanimité pour rejeter l'idée de fusion qui pourrait découler d'une éventuelle réécriture des textes.

L'école maternelle est une entité à part entière, le projet d'école doit lui être propre. Il faut par contre insister, dans le projet d'école, sur les liaisons dans le groupe scolaire, avec les autres structures, pour garantir la place de l'école maternelle, mais aussi les continuités nécessaires pour l'enfant et sa famille. Les dispositifs particuliers (rentrées échelonnées, projets locaux, temps de concertation commun GS/CP,...) pourraient y être formalisés, tout en y inscrivant les spécificités de l'école maternelle (PS/MS/GS).

Le constat de la diversité est général. Selon le département, la circonscription, les déclinaisons du projet d'école sont nombreuses et variées pour ce qui concerne les méthodologies, les consignes, les calendriers, mais aussi l'accompagnement par les équipes de circonscription, le suivi du projet et ses réalités en terme de formation.

Une évolution importante et inquiétante est présentée par Mr. Houchot, IGEN :

« On ne part plus du constat, des descriptions locales, mais on va vers un projet d'école par objectifs. L'analyse vient ensuite; l'évaluation devrait se faire sur la capacité de mobiliser les moyens. Il s'agit d'un outil pour comprendre les effets des pratiques sur les résultats des élèves. »
Le projet d'école, jusque là, partait d'une analyse de la situation de l'école, avant de fixer des objectifs. Concernant les moyens, il s'agirait désormais de bien faire l'inventaire de ceux dont on dispose déjà pour opérationnaliser leur utilisation, plutôt que de lister des moyens supplémentaires. Une évaluation doit pouvoir vérifier si les résultats fixés sont atteints.
Il s'agit d'un bouleversement important de la logique du projet d'école.

Le SNUipp

Pour un grand nombre d'écoles le projet d'école prend tout son sens, c'est un outil utile pour donner une impulsion au travail d'équipe... Il tient compte des spécificités locales et constitue un objet de réflexion important pour l'équipe d'école. Il permet de mettre en cohérence les actions et de rendre l'école plus lisible aux yeux de l'ensemble des partenaires. Il est intégré dans les pratiques de l'école. Les remontées du terrain montrent des disparités.

Le SNUipp pointe particulièrement des carences importantes en terme de formations initiale et continue. Si la circulaire de 1990 inscrit que les besoins des équipes pourront être pris en compte en FC, la réalité montre que seuls 26% des collègues suivent un stage (d'une moyenne de 2,5 jours) chaque année et qu'ils ne trouvent que très peu la maternelle dans les plans de formation continue, les offres étant très peu nombreuses.

Il est nécessaire :

- *d'assurer un vrai suivi des équipes d'écoles par les circonscriptions (pas seulement lors de la rédaction du projet), donc de mieux former également les équipes de circonscription*
- *de travailler en formations initiale et continue la dimension du projet d'école (équipe, partenariats, gestion du temps de l'enfant...).*
- *d'assurer, en face des besoins identifiés, des stages de formation continue adaptés.*

Là où c'est possible, les stages (de formation continue) d'équipe permettent une réelle appropriation du projet d'école. Les stages de formation continue GS/CP constituent de réelles avancées, y compris dans une reconnaissance de l'identité de l'école maternelle.

Le traitement de la difficulté scolaire doit prendre toute sa place dans le projet et dans l'école : intervention des RASED, possibilité de moduler les modes de groupements. Dans l'école et sur le temps de classe, le travail de différenciation pédagogique, le repérage de la nature des difficultés nécessitent des regards croisés (RASED en nombre suffisant, travail de l'équipe) et des marges de manœuvre pour moduler et prendre ponctuellement les élèves en charge individuellement ou par petits groupes : « plus de maîtres que de classes ».

Le SNUipp insiste sur la nécessité de pouvoir faire reconnaître, dans le projet d'école, les nombreuses initiatives prises par les équipes pour améliorer l'accueil des enfants, favoriser le dialogue avec les familles, mieux prendre en compte les besoins.

Par contre, concernant l'évolution du texte sur le projet d'école et le changement de logique, le SNUipp s'étonne que cette commission, consacrée à une réflexion sur l'école maternelle, soit en fait le lieu d'élaboration (voire de présentation) d'un texte qui concerne l'ensemble de l'école primaire. Le SNUipp a demandé de voir cette question reprise sur le fond dans le cadre d'un groupe de travail sur le projet d'école.

A l'issue de la commission, le ministère présente un projet assez précis, qui dépasse très largement le cadre de la commission maternelle :

- ➔ Définition du projet d'école (« à quoi ça sert ? »), obligations, précisions sur ce qui relève des autorités, voire de la circonscription.
- ➔ Méthodologie :
 - le projet d'école, travail des équipes pédagogiques
 - centration sur les objectifs
 - identification des moyens disponibles
 - définition de priorités en lien avec des incontournables
 - * continuité des apprentissages, champs disciplinaires, éducation artistique et culturelle
 - * aide et soutien
 - * articulation temps scolaire/ hors temps scolaire
 - * liaisons : entrée école maternelle, liaison maternelle/ élémentaire, liaison élémentaire/ collègue.
 - * relation avec les parents
- ➔ Régulations institutionnelles :
 - évaluation
 - rôle des équipes de circonscription
 - validation institutionnelle
 - rôle du directeur et du conseil des maîtres
 - formation

Le SNUipp :

Si la discussion a développé l'aspect méthodologique et une demande de clarification de la définition du projet d'école, le ministère a introduit au final des éléments concernant le projet d'école de l'ensemble de l'école primaire, allant bien au delà de l'objet traité par cette commission.

Le SNUipp a interpellé le ministère pour que des discussions particulières et approfondies puissent avoir lieu si de nouveaux textes sont élaborés.